

Questions orales

• (1455)

Les députés sont priés d'envisager cette possibilité quand ils ont une question à poser. Toutefois, si le ministre de l'Agriculture désire répondre à cette question, je lui permettrai de le faire.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite répondre à la question.

La personne dont parle le député dirige efficacement une exploitation agricole. Elle dirige également une petite entreprise dans sa localité, Swift Current. Elle collabore activement à plusieurs organismes communautaires, et aide à la gestion de leurs finances. Elle a été nommée au conseil d'administration de la Société du crédit agricole, en conformité de la politique d'équilibre des sexes au sein de tous les organismes et conseils gouvernementaux que moi-même et mon gouvernement voulons appliquer. Je veux que des femmes participent aux travaux de la Société du crédit agricole.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, Brian Mulroney n'aurait pas pu me servir de meilleure réponse.

Le ministre ne s'aperçoit-il pas qu'il n'a pas la confiance des Canadiens de l'Ouest et que les nominations de ce genre ne font que diminuer encore ce niveau de confiance?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, au moment de nommer M^{me} Meyer et d'autres personnes, j'ai eu l'occasion de consulter des intéressés de tous les milieux, d'un bout à l'autre du Canada, y compris des représentants d'expérience des organisations agricoles du Canada. Je leur ai fait savoir qui je comptais nommer et les organisations agricoles ont très bien accueilli mes recommandations.

Si le député veut mettre sa crédibilité à l'épreuve, je suis prêt à relever le défi de vérifier qui de nous deux est le plus populaire dans Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord, Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux gens d'en face, j'ai une excellente question à poser.

Elle s'adresse au ministre du Revenu national. Le Parti réformiste veut faire croire aux Canadiens que leurs impôts vont tous au gouvernement fédéral parce qu'aucune déduction aux fins de l'impôt provincial ne figure sur les chèques de paie.

Dans le cas de l'Ontario, la case réservée à l'impôt provincial est vierge. Cependant, cela est trompeur. Quelle mesure le ministre peut-il prendre pour que les Canadiens sachent vraiment le montant exact que chaque gouvernement reçoit?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève un point important et je l'en remercie.

La formule présente effectivement une certaine ambiguïté. Dans le cas du Québec, qui administre ses propres impôts, le montant paraît dans une case séparée sur la formule, mais pour ce qui est des autres provinces et des territoires, qui harmonisent la perception des impôts avec le gouvernement fédéral, une somme globale est indiquée.

Le député peut être certain que ce processus est très efficace au niveau de l'administration, mais je tiens à préciser qu'il en résulte une certaine confusion, bien que ce ne soit certes pas pour induire les Canadiens en erreur quant au montant de l'impôt provincial acquitté.

Nous allons tenir compte du point soulevé par le député et je vais demander à mon ministère s'il n'y aurait pas moyen de modifier la formule de manière à éliminer la confusion qui existe quant au montant exact que reçoit chaque palier de gouvernement.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier, pour la première fois de l'histoire de la GRC, plus de 500 membres de cette force policière ont manifesté sur la colline du Parlement contre le projet de loi ministériel visant à les priver de leur droit de négociation collective et à les punir pour avoir seulement parlé de négociation collective.

Étant donné que ce projet de loi a été condamné hier par le président du Comité de la justice, un libéral, qui a dit que le projet de loi avait échappé au caucus libéral et constituait une atteinte aux droits civils des membres de la GRC, comment le ministre peut-il continuer à défendre cette façon absolument dictatoriale de traiter les membres dévoués de la GRC?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le président du Comité de la justice est libre de s'exprimer, mais je crois comprendre que, selon lui, la presse n'a pas rapporté tous ses propos. Je recommande à mon collègue d'en tenir compte.

En outre, la GRC compte 15 000 membres en uniforme. Ceux-ci ont leur propre régime de relations de travail depuis 1975. Ils ont élu des représentants qui se consacrent à plein temps à la défense de leurs intérêts auprès de la direction. Je demanderai au député de bien vouloir tenir compte de cela aussi.

• (1500)

Le comité pertinent entreprendra cet après-midi l'étude du projet de loi C-58. On établira alors, je crois, que le projet de loi ne fait que confirmer la position fondamentale concernant l'administration de la GRC. Il n'ajoute rien aux pouvoirs du commis-